



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 21/2018
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal
de l'exercice 2018, 1^{ère} série**

Séance de la commission des finances

Date	Mercredi 3 octobre 2018 – 18h15
Lieu	Hôtel de Ville – Salle 6

Vevey, le 1^{er} octobre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, du règlement du 10 octobre 2014 du Conseil communal et du règlement du 20 janvier 1988 de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une première série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis doivent être déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,**
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds intercommunaux, etc.),**
 - **Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.**
- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à :
 - **fin juin**
 - **fin septembre**
 - **fin décembre**
 - **pré-bouclément (mars-avril).**

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2018, 1^{ère} série :

Crédits supplémentaires déjà engagés par la Municipalité

100 Conseil communal

100.3185		<u>Retransmissions télévisées des séances du Conseil communal</u>			
Budget	CHF	37'000.—	Crédit supplémentaire	CHF	16'850.—

Le concept de diffusion des séances du Conseil communal a fait l'objet d'une communication circonstanciée lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2018.

En résumé, Mediaprofil a soumis à la Municipalité une offre allégée, impliquant la suppression du magazine et de l'ordre du jour en infographie. Par ailleurs, et toujours dans un souci d'économies, il a été proposé de maintenir les 3 caméras utilisées pour filmer jusqu'alors les séances, mais avec seulement 2 cameramen au lieu de 3. La 3^{ème} caméra devenant fixe.

Le coût pour la diffusion des 10 séances annuelles du Conseil communal se monte à CHF 53'850.—, soit CHF 16'850.— de plus que le montant porté au budget. Pour mémoire, la dépense effective 2017 était de CHF 72'630.—.

Cette offre, très avantageuse pour la Ville de Vevey, doit être validée pour un mandat minimum de 2 ans.

121 Administration générale

121.3111		<u>Achat mobilier, machines et matériel</u>			
Budget	CHF	27'900.—	Crédit supplémentaire	CHF	15'000.—

Le Service culturel a déménagé dans ses nouveaux locaux à la Rue du Simplon 14. Afin d'aménager les postes de travail, la salle de conférence et la cuisine, du mobilier est nécessaire.

Les quelques meubles qui ne peuvent pas être déménagés des anciens aux nouveaux locaux, pourraient être revendus – dans la mesure du possible – soit à MVT si ce dernier le souhaite, soit par le biais de plateformes de vente en ligne.

200 Direction des finances

200.3185.06		<u>Etudes économiques et financières</u>			
Budget	CHF	0.—	Crédit supplémentaire	CHF	10'000.—

Le Groupe des villes de l'UCV a discuté de l'étude sur les charges des villes centres, à laquelle Lausanne a déjà participé au niveau helvétique.

Les charges de centre sont des prestations du centre (Vevey par exemple) dont profitent les usagers extérieurs à la commune sans les indemniser intégralement. Exemples de

charges de centre : Culture, formation, sport et loisirs, transports, sécurité publique, sécurité sociale.

La Ville de Vevey a décidé de participer à cette étude. La Ville de Lausanne chapeaute le projet avec la société Ecoplan (mandataire) qui est chargée d'établir un rapport sur la base des éléments que chaque ville doit lui fournir. Outre Lausanne, 6 communes participent à cette étude, à savoir : Yverdon, Montreux, Nyon, Payerne, Avenches et Vevey.

Le coût pour Vevey est de CHF 10'000.—, montant correspondant à notre participation à la facture globale Ecoplan.

300 Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie

300.3142 Travaux de réfection et d'amélioration du réseau routier communal

Budget CHF 515'000.— Crédit supplémentaire CHF 20'000.—

L'espace à l'ouest de la parcelle, propriété de la Fondation des Eglantines, s'étend à la fois sur le domaine privé et sur le domaine public, de ce fait une répartition des coûts relatifs aux aménagements extérieurs a été convenue. De même, la fontaine, bien que située à cheval sur la limite parcellaire, est propriété de la Ville.

La part communale concerne les travaux du SIGE pour l'alimentation en eau de la fontaine, le déplacement d'une borne hydrante, le déplacement de la borne en granit empêchant la circulation au chemin du Petit-Clos, ainsi que les travaux sur le domaine public, entre autres un rehaussement de la chaussée prévu pour rattraper le niveau des bordures et permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement à cette place.

La prise en charge par la Ville de Vevey se monte à CHF 20'000.—.

351 Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable Administration direction

351.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Budget CHF 85'100.— Crédit supplémentaire CHF 90'000.—

Le recrutement d'un technicien à 100% pour 24 mois se justifie pour absorber les tâches suivantes :

- Soutien pour le dossier de la Fête des Vignerons (FDV) ;
- Mise à jour du registre des bâtiments ;
- Traitement des régularisations des procédés de réclames illégaux.

S'agissant de la FDV, le service est fortement impliqué pour les aspects mobilité et ceux en lien avec la police des constructions. Le soutien au responsable de la police des constructions représente environ 40% du poste.

L'Etat, tout comme la cour des comptes, demandent la mise à jour du registre des habitants afin de s'assurer que les logements sans habitant attribué sont véritablement inoccupés. Plusieurs habitants se sont plaints de ne pas pouvoir payer leurs impôts à Vevey, faute de régularisation de leur situation. Le traitement de cette tâche représente environ 40% du poste. On peut donc espérer à terme un retour financier d'un point de vue fiscal.

Après examen, la DU constate un chiffre important de 1'500 publicités non-autorisées, dont certaines sont non-règlementaires. La mise en conformité de l'intégralité des enseignes doit être transmise aux commerçants et entreprises, ce qui engendrera une récupération d'émoluments d'autorisation et de taxes non-perçues à ce jour. Le traitement de la régularisation des procédés de réclames est effectué en tant que tâche annexe à hauteur de 20% du poste.

411 Enrochements, digues, glacis, lac et rivières

411.3147 Travaux et transports exécutés par des tiers

Budget CHF 77'500.— Crédit supplémentaire CHF 85'000.—

Des travaux urgents de consolidation de la base de la digue des Bains Payes sont nécessaires en raison des affouillements.

En l'absence d'un historique des contrôles antérieurs, la DEP n'est pas en mesure d'évaluer l'évolution de la dégradation de la base de la digue au fil du temps et ne peut pas se prononcer sur la résistance et la solidité actuelle de l'ouvrage ou sur l'évolution – dégradation – future des affouillements. Sur la base d'un rapport d'inspection du 13 mars 2018 de Marti Travaux Spéciaux SA, il est probable que les dégâts s'amplifient avec le temps sous l'effet des vagues et du ressac. Il est difficile de prédire si un écroulement est imminent ou non, mais le risque est présent et latent.

La DEP est d'avis d'effectuer les travaux de consolidation au plus vite afin de garantir la sécurité des utilisateurs de ce complexe sportif lacustre.

430 Parcs, jardins, promenades, bosquets

430.3145 Travaux exécutés par des tiers pour espaces publics

Budget CHF 143'000.— Crédit supplémentaire CHF 8'993.—

Abattage d'urgence d'un peuplier blanc de Hollande sur la parcelle communale n° 2264 au bout du parc Eiffel.

En effet, suite à expertise, cet arbre protégé présentait de gros dommages au niveau des branches charpentières qui forment sa structure. Une nécrose du bois avait été constatée ce qui engendrait une perte de résistance du bois et nécessitait un abattage d'urgence.

Les travaux ont été exécutés les 28 et 29 août 2018.

470 Eclairage public et attractif

470.3143 Modifications et améliorations de l'éclairage public

Budget CHF 100'000.— Crédit supplémentaire CHF 77'498.—

Il est important que la Ville de Vevey mette en conformité son parc d'éclairage public dans le but de réduire les frais d'exploitation et de maintenance.

Afin d'optimiser les coûts relatifs à ce projet, la Direction des espaces publics (DEP), saisit l'occasion des fouilles ouvertes sur le territoire communal pour procéder au remplacement progressif des câbles d'alimentation électrique souterrains et des lampadaires vétustes. Dans le cadre des travaux de mise en conformité et d'assainissement des conduites sur le

chemin de Mémise, la DEP profite des fouilles ouvertes pour remplacer le câble d'alimentation et les candélabres.

Ces travaux permettent d'éclairer le chemin de Mémise d'une manière adaptée sans éblouir les passants et sans éclairer les façades des villas à proximité, en réduisant considérablement les effets néfastes de la pollution lumineuse.

Les travaux de génie civil relatifs à la pose d'un tube pour l'alimentation de l'éclairage public se montent à CHF 33'172.—.

Le remplacement de 11 mâts coniques et de 11 luminaires s'élève à CHF 44'326.—.

760 Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration – Office du logement

760.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Budget	CHF	5'000.—	Crédit supplémentaire	CHF	16'000.—
--------	-----	---------	-----------------------	-----	----------

Renfort de 0.8 EPT pour l'année 2018 par l'engagement d'un chargé de projet, afin de rattraper le retard sur les différents projets et tâches en souffrance à la DASLI et de gérer le projet « villes amies des aînés ».

Sous l'impulsion de la DASLI, la Ville de Vevey a demandé son adhésion au réseau francophone « villes amies des aînés ». Celle-ci a été acceptée et la ville doit procéder à la première étape de la démarche, à savoir élaborer un diagnostic territorial exhaustif à travers plusieurs volets : géographique, démographique, social et économique. L'analyse en découlant doit permettre, par le biais de la parole des aînés mais aussi des acteurs de terrain, d'évaluer ce qui correspond aux besoins et attentes des aînés ou ce qui n'y correspond pas. C'est à partir de cette évaluation que les plans d'action à mettre en place pourront être fondés. Le chargé de projet conduit l'audit urbain dans son ensemble.

814 Culture – Subventions et aides diverses

814.3653.05 Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey

Budget	CHF	27'500.—	Crédit supplémentaire	CHF	10'000.—
--------	-----	----------	-----------------------	-----	----------

Ce crédit supplémentaire se décompose en 2 éléments, à savoir :

1. Lors de la convention de prêt du 27 mars 2006, il a été décidé que la Ville de Vevey accorde un prêt de CHF 50'000.—, sans intérêt, sur 10 ans, à la Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey. Le remboursement de ce prêt devant se faire par une diminution de CHF 5'000.— de la subvention communale dès 2006. Le prêt est à ce jour complètement remboursé. Par contre, le budget n'a pas été adapté en conséquence et le montant de la subvention mis au budget 2019 tient toujours compte de ce remboursement de CHF 5'000.—. Il y a donc lieu de corriger d'autant ledit montant.
2. En avril 2018, la Municipalité a reçu une sollicitation de la part de la Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey pour un soutien exceptionnel de CHF 5'000.— afin de participer à la couverture du déficit global de l'édition 2017 du festival d'un montant de CHF 113'228.— (dont perte du volet « Les Hivernales » de CHF 98'000.—). Il s'agit d'un don unique et exceptionnel qui permet de s'associer aux efforts des autres partenaires (Montreux notamment) pour couvrir ce déficit.

951 Sports

951.3156 Entretien mobilier et matériel salles de gymnastique et divers

Budget CHF 63'000.— Crédit supplémentaire CHF 75'180.—

Il s'agit de réparer le sol sportif des Galeries du Rivage suite au dégât d'eau du 25 juillet 2017 (orage avec 74 mm de précipitations).

En dépit de l'intervention rapide des employés du service des gérances le lendemain de l'orage, l'eau s'était déjà infiltrée et propagée dans la couche de mousse polyuréthane sur la moitié du sol. La structure étanche de ce sol ne permettant aucun assèchement, l'eau ainsi que l'humidité stagnent dans la mousse, entre la couche d'étanchéité et les panneaux multiplis.

Malgré les travaux entrepris en 2017, la détérioration du revêtement a continué et s'est accélérée. L'état du sol est dangereux pour la sécurité des écoliers et des clubs. Le rebond de la balle n'est plus uniforme et pourrait remettre en question l'homologation de la salle pour les rencontres de la SB League (ex-LNA) lors de la saison 2018-2019 des Riviera Lakers.

Il est nécessaire de remplacer la structure du sol sportif sur la moitié de la salle. L'offre du 10 juillet 2018 de la société RealSport SA est de CHF 75'180.—.

* * * * *

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 21/2018, du 1^{er} octobre 2018, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 1^{ère} série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 424'521.—.

Au nom de la Municipalité
la Syndique la Secrétaire mun. adj.


Elina Leimgruber


Pascale Bacher



Municipal-délégué : - M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances